81e ANNEE. — N° 127.

SAMEDI 1er NOVEMBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
3 mois — 6 mois — 1 an —
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements
3 mois — 6 mois — 1 an —
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RECLAMES 3e page (— do —).... 4 fr. »
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50c.

QU'ON Y VEILLE !

Les inconsolables des temps pourris, où dans l'eau trouble ils faisaient des pêches claires, continuent d'exercer leur action dissolvante sur l'esprit public. Seulement ils prennent leurs précautions et se gardent de s'aventurer sur des terrains où ils seraient trop facilement découverts pour ce qu'ils sont.

Savez-vous l'une des formules — j'aurais dit « slogans » s'il ne me paraissait pas plus nécessaire que jamais de parler français en France — donc, savez-vous la belle formule que certains de ceux qui cherchent leur revanche essayent de mettre en circulation dans nos campagnes et qu'en la répétant à longueur de journée, ils espèrent mettre dans la bouche des paysans ?... Eh ! bien tout simplement celle-ci :

—« Un régime sans tabac et sans pinard n'est pas bon pour la France ! »

Vous voyez la canaillerie ! Oh ! il ne s'agit plus des grands principes pour qui les fiers ancêtres se faisaient tuer sur les barricades. Nos favoris dépossédés entendent bien ne se faire tuer pour aucune cause, même la leur. S'adaptant aux circonstances, ils se font pour l'instant des propagandistes de dénigrement et tiennent beaucoup à ne pas avoir l'air de « faire de la politique » ce qui les rendrait tout de suite suspects et fermerait les cœurs à leur prédication.

Alors, ils s'en prennent aux choses les plus courantes, les plus communes, celles qui sont du train-train quotidien, aussi éloignées que possible des grandes spéculations gouvernementales. De sorte qu'ils ne sauraient être soupçonnés de se livrer à quelque propagande subversive.

Eh ! bien, quoi ? Du tabac, du pinard ? Il n'y a pas de sujets de conversation plus innocent que celui-là.

En réalité, ils savent bien ce qu'ils font et qu'en « rabaissant le débat », ils le placent sur un terrain ou tout le monde les comprendra et où rien ne sera perdu de leurs perfidies. Pas de tabac ! pas de pinard ! Cela parle aux plus sourds ! Il n'y a pas besoin, avec ça, de se mettre en frais de raisonnements. La démonstration est toute faite. Et ces mauvais citoyens ont trop la pratique des mauvais instincts populaires pour ne pas savoir que les mécontentemnts provoqués par ces privations matérielles sont les meilleurs aliments pour allumer et entretenir le foyer des séditions civiles. Et l'on peut compter sur eux pour souffler sur la flamme !

Vous voyez la tendance et le danger de cette propagande d'allure innocente par laquelle le gouvernement Pétain, sans qu'on le dénonce, est rendu responsable des malheurs et des misères qu'on lui a légués et par ceux-là même qui en sont les auteurs. Comme si le chirurgien pouvait être accusé de la pourriture et de la gangrène qu'on lui apporte à guérir !

La défaite nous a pris des choses plus graves et plus précieuses que le tabac et le pinard. C'est à elle qu'il faut en vouloir ou plutôt au régime qui l'a attirée sur la patrie, à ce régime dont il faut dire et répéter inlassablement « qu'il n'est pas bon pour la France » !

Les bons citoyens, qui sont de beaucoup les plus nombreux partout, ne se tiennent peut-être pas assez en garde contre cette activité sournoise des quelques coquins prudents toujours aux aguets et toujours prêts à exploiter les mouvements de méchante humeur, provoqués par les difficultés d'une situation générale issue de la guerre, d'une situation qui pèse sur l'Europe entière et dont la France est le pays qui souffre le moins !

Qu'ils y veillent donc plus attentivement ! Qu'ils fassent autour d'eux cette police morale ! Qu'ils ne laissent pas passer l'occasion de répondre aux hypocrites jérémiades et aux geignardes protestations de gens dont le premier devoir serait de se taire.

Il n'y a pas de discussion inutile quand on est bien sûr de combattre le mensonge et de défendre la cause nationale.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

APRES LES ATTENTATS DE NANTES ET DE BORDEAUX

Au sujet des attentats de Nantes et de Bordeaux, le général von Stulpnagel fait connaître que le Führer avait décidé de suspendre les exécutions d'otages supplémentaires à Nantes et à Bordeaux.

A la population française

J'ai fait savoir au gouvernement français que le Führer du Reich a décidé de suspendre l'exécution d'autres otages, en représailles des attentats de Nantes et de Bordeaux.

Une dernière occasion est ainsi donnée à tous les Français de coopérer à l'enquête sur ces crimes et de démontrer ainsi dans les faits qu'ils désapprouvent ces odieux attentats.

Que chaque Français pense qu'il est en son pouvoir de collaborer à l'éclaircissement de ces lâches crimes, qu'il peut en même temps, par son attitude, empêcher que ses compatriotes soient fusillés comme otages et qu'il peut éventuellement obtenir encore la libération de prisonniers qui lui sont proches.

La Wehrmacht en France serait avec moi heureuse si des mesures comme celles qui ont été appliquées ne devaient pas être prises.

L'échec britannique devant Djibouti

Radio Djibouti donne des détails sur la tentative d'incursion anglo-gaulliste contre Tadjourah, tentative qui s'est terminée par un lamentable échec.

En compensation de son échec devant Djibouti, la Grande-Bretagne eût été fière d'annoncer qu'un territoire français et des populations indigènes étaient passés à la dissidence, accroissant le rayonnement de l'Union Jack.

Les forces anglo-gaullistes n'ont réussi ni à razzier les troupeaux, ni à persuader les tribus, ni à conquérir le territoire. Devant les dispositions militaires prises d'urgence, elles s'empressèrent de battre en retraite vers la frontière.

Quelques jours auparavant, le 17 octobre, quarante askaris anglais avaient raflé, sur le plateau d'Airrour, à cinq kilomètres de notre poste de Sida, à vingt kilomètres du lac Abbo, 1.500 moutons et chèvres de la tribu Ebne.

Des partisans du poste et des guerriers ebnes, alertés, se lancèrent à la poursuite des askaris et les mirent en déroute.

Les askaris, arrivés dans la plaine de Bouloule, regrimpèrent dans leurs camions, abandonnant toutes leurs prises. Il y a eu un askaris tué et plusieurs blessés. De notre côté, un guerrier ebne fut tué et un autre blessé.

A Obock, un avion patrouilleur anglais, apercevant au sol un appareil français prêt à décoller, esquissa contre lui un piqué menaçant.

Remaniement ministériel anglais

Le « New-York Daily News », faisant état d'informations de source privée, annonce que M. Churchill se serait décidé à se séparer des ministres qui ont été récemment l'objet de violentes attaques.

Le remaniement du Cabinet serait imminent.

Audition des émissions radiophoniques anglaises interdite

Par décret du 28 octobre est interdite la réception ou l'audition, en quelque lieu que ce soit, privé ou public, des émissions radiophoniques des postes britanniques ou des autres postes, étrangers ou non, se livrant à une propagande antinationale.

Dès la constatation d'une infraction, le préfet peut prendre à l'égard du contrevenant, une mesure d'internement administratif et, si la réception ou l'audition des émissions interdites a eu lieu dans un café, bar, hôtel, restaurant, salon de thé, théâtre, cercle, salle de réunion ou dans tout autre établissement ouvert au public, prononcer la fermeture dudit établissement, pour une durée pouvant atteindre six mois.

Dans tous les cas, il est procédé à la saisie administrative des appareils. Toute infraction est punie d'une amende de 200 à 10.000 fr. et d'un emprisonnement de six jours à deux ans, ou de l'une de ces deux peines seulement.

En outre le tribunal peut prononcer pour une durée de un à six mois, la fermeture des établissements. Dans tous les cas, il ordonne la confiscation des appareils saisis.

Sur le front de Léningrad

Sur le front de Léningrad, des tentatives de percée effectuées le 29 octobre par des forces soviétiques représentant plusieurs bataillons ont été repoussées et les rouges ont subi des pertes sanglantes.

Les troupes soviétiques avançant en vagues successives se sont jetées dans des attaques désespérées contre les armes automatiques des troupes allemandes.

Dans un autre secteur du même front, les troupes soviétiques ont effectué une attaque soutenue par des chars. Six de ceux-ci ont été détruits et l'infanterie a dû se replier après avoir subi de lourdes pertes.

Entre la Chine et l'U.R.S.S.

L'agence Domeï apprend de Tchoung-King que, le 19 octobre, le maréchal Tchang Kaï Chek et M. Kouo Taichi, ministre des affaires étrangères, se sont rendus auprès de M. Alexandre Paniouchine, ministre de l'U.R.S.S. à Tchoung-King, afin de discuter avec lui un projet de coopération militaire entre la Chine et l'U.R.S.S.

EN PEU DE MOTS...

— Des conventions commerciales relatives aux échanges de marchandises entre la Norvège et la France ont été établies jusqu'au 1er février 1942.

— Dans un terrain vague de Valence (Espagne), un enfant avait fait exploser une cartouche de cheddite qu'il avait trouvée. Une femme a été tuée et 10 personnes ont été blessées.

— La Bulgarie s'est engagée à exporter six mille tonnes de minerai de cuivre en Allemagne.

CHRONIQUE DU LOT

La campagne d'Hiver du Secours National

Après le rapport présenté au Comité de patronage par le président départemental, M. Orliac, sur l'activité du Secours national dans le Lot pendant les mois qui viennent de s'écouler — exposé que nous avons résumé dans notre dernier numéro — il a abordé la question du jour, celle qu'il va falloir résoudre sans délai.

Quelle question ?

Celle de recueillir les ressources matérielles et alimentaires en argent ou en nature — il vaut mieux dire en argent *et* en nature — absolument indispensables pour la campagne d'hiver.

Le froid n'attend pas ! On est en train de s'en apercevoir. Les besoins des nécessiteux ne peuvent pas être renvoyés à plus tard. Ils sont urgents, ils sont pressants. Comment y faire face ?

M. Orliac a mis le Comité au courant des instructions et des suggestions qu'il a reçues du Comité central et directeur siégant à Royat. Il va falloir se mettre en mesure d'agir. Comment ?...

D'ensemble, il y a quelque chose qui sera, cette année, très différent de l'année dernière. A savoir que le Comité central laissera une grande liberté d'initiative aux Comités régionaux et départementaux.

L'année précédente, il avait lui-même tracé le programme à appliquer partout de la même manière et partout à la fois. Les résultats, certes, furent excellents.

Mais il est quand même désirable qu'une plus grande aisance d'action soit laissée aux organismes régionaux et départementaux. C'est ce qui va être fait.

Une quinzaine sera atttribuée à chaque région. Pendant cette quinzaine la dite région organisera elle-même sa procédure pour recueillir les dons en espèces et en nature et dans chaque région chaque département jouira de la même liberté.

Une émulation, féconde en bons résultats, s'établira ainsi de région à région et de département à département.

Il va falloir préparer sans délai ce travail dans le Lot. C'est une affaire entendue. Puis diverses observations sont présentées en suite de quoi il est décidé que la question va être étudiée à fond et qu'une prochaine réunion prendra les décisions définitives.

C'est assez dire que nous aurons à en reparler et plusieurs fois. En attendant il n'est que juste de constater le grand et bon travail, la belle œuvre de fraternité sociale et de noble charité accomplie par le Secours national.

AUX CHASSEURS

L'article I de la loi du 28 juin 1941, sur la chasse, rend obligatoire l'adhésion de tout candidat au permis de chasse, à une société départementale des chasseurs.

En vue de la constitution de ce groupement, destiné à succéder à l'actuelle fédération, tous les chasseurs du Lot sont invités à assister à l'assemblée générale constitutive organisée à cet effet.

Cette réunion aura lieu le samedi 15 novembre à 14 heures à l'Hôtel de ville de Cahors. — *Le président de la Société départementale des chasseurs :* Pébeyre.

Fédération départementale de chasse

Les présidents des Sociétés de chasse du Lot où leurs délégués sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à Cahors, le samedi 15 novembre prochain à 14 heures précises à l'Hôtel de ville de Cahors. — *Le bureau fédéral.*

La Charte du travail

La Charte du travail a paru au « Journal Officiel ». Ce texte important par la nouveauté et l'ampleur de la réforme qu'il annonce est d'une grande clarté.

Il est précédé d'un rapport d'une grande noblesse adressé au Maréchal Pétain, chef de l'Etat français.

La Charte du travail qui détermine les rapports entre ouvriers et patrons est une œuvre de justice et de solidarité et le juge de la prospérité de demain.

AUX JEUNES GENS

Jeunes gens désireux de faire votre carrière dans l'artillerie du Maroc, engagez-vous au 64e R.A.A. à Meknès où des places sont disponibles.

Adressez-vous aux brigades de gendarmerie, de votre résidence, où l'on vous renseignera sur les formalités à faire et les pièces que vous devez vous procurer.

Récupération de la ficelle-lieuse usagée

Les agriculteurs de la commune de Cahors possédant de la ficelle-lieuse usagée, sont invités à la livrer à la Mairie avant le 20 novembre 1941, dernier délai, s'ils veulent bénéficier de l'attribution de ficelle neuve égale à 70 0/0 du poids de la ficelle usagée remise.

Cette attribution qui aura lieu dans le courant du mois de décembre n'entrera pas en ligne de compte lors de la distribution générale de ficelle-lieuse neuve pour la moisson de 1942.

La vieille ficelle sera payée à raison de 4 fr. le kilog sans nœuds et 3 fr. 50 avec nœuds.

Les personnes ayant reçu de la ficelle en 1941 ne bénéficieront d'attribution de ficelle en 1942 que si elles envoient à la récupération la totalité de la ficelle qui leur a été attribuée.

Les cours de danse

Par arrêté préfectoral les cours de danse sont autorisés sur le territoire du département, aux conditions suivantes :

1° que le nombre de couples soit limité à quinze maximum pour chaque séance ;

2° que seuls soient admis à suivre ces cours les élèves ayant souscrit un abonnement pour 5 séances au moins ;

3° que chaque élève soit porteur d'une carte nominative et qu'un registre des élèves soit tenu soigneusement à jour par le directeur du cours ;

4° qu'aucune personne autre que les parents des élèves ne soit admise dans les locaux où sont donnés les cours de danse ;

5° qu'aucune consommation ne soit servie dans ces locaux ;

6° que la musique d'accompagnement soit produite par un piano ou par un phonographe, à l'exclusion de tout orchestre ;

7° que les heures limites d'ouverture et de fermeture des cours de danse soient les mêmes que celles qui sont réglementairement imposées aux autres établissements ouverts au public, soit 24 heures ;

8° qu'aucune publicité ne soit faite par voie d'annonces ou autres.

Toute infraction à ces prescriptions donnera lieu à des poursuites judiciaires sans préjudice de la fermeture de l'établissement à titre de sanction administrative.

Inspection départementale de la santé

Un examen d'aptitude aux fonctions de médecin de dispensaire antituberculeux pour la région de Toulouse, aura lieu à Toulouse, le 15 décembre 1941 et jours suivants.

Pour tous renseignements et pour l'inscription il y aura lieu de s'adresser à la direction régionale de la santé et de l'assistance, 9, rue des Trois Banquets à Toulouse.

LES PRISONNIERS LIBÉRÉS DU LOT

Un certain nombre de prisonniers libérés viennent de rentrer dans le département. Le Secours National pense être utile à tous en publiant leur nom, leur adresse et le nom du camp où ils étaient internés.

Les familles de prisonniers encore en captivité verront si le camp d'internement d'un des leur figure sur la liste. Elles pourront alors écrire au camarade rentré en joignant une enveloppe timbrée portant leur adresse et avoir ainsi des nouvelles.

La presse locale et régionale qui veut bien se charger de cette publication a droit à la gratitude de tous.

Lales Lucien, Prudhomat, par Bretenoux, Stalag X B.

Roques Rémi, Puy-l'Evêque, Stalag VII. A.

Marmiesse Raymond, 10, rue Gustave-Laroumet, Cahors, Oflag XIII A., Barake 64.

Calméjane, 5, rue -Saint-Urcisse, Cahors, Stalag VI F., Westphalie.

Lacaze Paul-Alain, Biars-sur-Cère, Stalag II B. (Poméranie).

Dalat Paul, Beauregard, Stalag XI B. et XI A.

Gratias Maurice, Prendeignes, p. Figeac, Stalag VI B et VI H.

Billaud Jean, Usines de Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne), Stalag VIII G.

Maurel Paul, Sournac par Montredon, Stalag XII A., n° 49.057.

Julia Louis, place Gambetta, Castelnau-Montratier, Stalag IV B., Wulhberg.

Coldefy Jean, St-Géry-Masseries, Stalag XI B.

Petit Maurice, 19, rue St-Géry, Cahors, Stalag I B.

Denis Georges, Cayrac, par Albas, Oflag X B., Stalag X B. et Oflag 4 D.

Larribe Roger, Sousceyrac, Stalag II B.

Mercier Pierre-Léon, Les Terres-Basses, par L'Hôpital-Saint-Jean, Oflag XX I A.

Vézio Raymond, Puy-l'Evêque, Stalag VI A.

Dauliac, 2, rue Daurade, Cahors, Stalag III A.

Taurand Raymond, Sanatorium le Mont-Blanc, Assy (Haute-Savoie), Stalag VIII C.

Trischler Jean, Faubourg du Pin, Figeac, Oflag II D.

Colomb Maurice, 25, Bd Gambetta, Cahors, Stalag IV B.

Larne Urbain, à la Remise, par Vayrac, Stalag II D.

Grangié René, Vialans, par Assier, Stalag I A.

Rigal Fernand, Lamagdeleine, par Cahors, Stalag IV B.

Delcros Emile, 6, rue Daurade, Cahors, Stalag XII B.

Rigal Marcel-Roger, Ferrières, par Sérignac, Stalag II A.

Fournié Jean, Gare des Sept-Ponts, Cahors, Stalag 2 A.

Jarzac René, Laveyssière de Gignac, Stalag I B (Prusse-Orientale).

Carles Armand, gendarmerie Latronquière, Stalag III C.

Boy Marcel, aux Grèzes, par Montfaucon, Stalag IV C.

Deviers Fernand, Rampoux, par Dégagnac, Stalag XVII B.

Levade Gabriel, Saint-Laurent-les-Tours, Stalag V C, Mle 6758.

Ceyssac Pierre, Labastide-Murat, Oflag V I D, à Munster.

Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics

Le délégué départemental du Lot, 6, rue des Capucins, communique :

Certains organismes délivrent, en ce moment, des cartes professionnelles. Le Comité d'organisation du bâtiment et des travaux public fait connaître que la seule carte professionnelle légalement valable est celle instituée par l'arrêté ministériel du 18 juillet 1941 (J. O du 28-7-41) et qui sera délivrée incessamment par le Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics, contre paiement de la cotisation fixe de 50 francs à la caisse des congés payés.

Blocage des pruneaux séchés

Par arrêté préfectoral, à dater du 29 octobre 1941 les pruneaux séchés sont bloqués chez les préparateurs ou expéditeurs à l'intérieur du département du Lot. Les achats chez les producteurs restent libres.

Les seules expéditions autorisées seront celles accompagnées d'une autorisation délivrée par le président du bureau départemental des fruits et légumes sur avis du directeur départemental du ravitaillement général.

Toute quantité de pruneaux expédiée sans autorisation sera saisie au profit du ravitaillement général sans préjudice des sanctions administratives et judiciaires à l'égard des négociants et transporteurs.

Échos

JEUNE FRANÇAIS
inquiet de ton avenir
& de celui de ton pays
ENGAGE-TOI
tu assureras l'un & l'autre

Au théâtre de Cahors.

Décidément, les cinémas ne font pas tort au théâtre. Celui-ci et ceux-là peuvent jouer concurremment, les mêmes jours ! La clientèle des « salles obscures » n'est pas diminuée et le public remplit quand même le théâtre municipal de Cahors, si incorfortable qu'il soit — au moins pour les spectateurs. Chaque spectacle a ses amateurs et si grand que soit l'attrait de l'écran, il est aujourd'hui prouvé par l'expérience que rien ne remplace la présence réelle et l'action directe des acteurs !

Seulement, il faut que le spectacle proposé soit de bonne qualité. C'était le cas mercredi dernier où la compagnie Marie Dubas conviait les spectateurs à une séance qui tenait à la fois du théâtre et du « café-concert ». Nous ne disons pas du « music-hall » — encore un mot stupide et laid à chasser de notre langage.

Donc la salle était comble. Et tant de gens dans un petit espace, cela faisait de la chaleur humaine qui remplaçait le chauffage central absent !

Ce que nous avons vu et applaudi ? Oh ! un pot-pourri charmant, divertissant ! Un menu parfaitement composé où tous les mets, très divers de nature, étaient chacun de premier choix.

D'abord le « Chanteur à voix » parfaitement présenté et qui, doué d'un bel organe, détaille avec art ses couplets variés. Succès, applaudissements, bis. Puis, le jongleur élégant et d'une habilité inouie qui fait se succéder à un rythme vertigineux et avec une adresse incroyable les exercices les plus inimaginables. — Ensuite, la chanteuse à diction impeccable et qui nous éblouit des feux de ses diamants en même temps qu'elle nous charme de ses tendres ou rallieuses romances — Viennent après des danseurs dont on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de leur souplesse, leur élégance ou de leur hardiesse.

Enfin Marie Dubas, étourdissante de fantaisie, de verve et d'entrain. Dix, douze, quinze, vingt chansons ! Nous ne savons plus combien elle en a chantées ! Jouées serait mieux dire, car chacune d'elles est une véritable scène où le geste, la mimique et la voix s'harmonisent et se complètent pour faire un ensemble plein d'art, d'imagination et de vérité.

Plus d'une heure, a elle seule, elle a tenu la scène sans que le public, tantôt amusé et tantôt ému ou empoigné n'ait cessé d'écouter que pour applaudir.

Au total, soirée charmante ou les spectacteurs et les artistes se quittèrent aussi contents les uns que les autres !

Avez-vous lu ?

LA DÉMOCRATIE
contre
LA NATION ?
par Émile Laporte
En vente chez tous les libraires

Échos de Chez nous...

VIVE LE VIN NOUVEAU !...

Je n'ai pas assisté cette année aux vendanges dans mon village, mais le souvenir des heureuses cueillettes d'autrefois, reste toujours vivant en moi. Dès la fin septembre, mon petit penier de bois fabriqué par mon grand-père était descendu du grenier, son anse d'osier rond et poli était vérifiée et « lou poudet » ou serpe tranchante au manche de buis jaune et odorant prenait place au fond de ce panier de modèle réduit, à la taille de mes douze ans.

Ma mère explorait le contenu de ses «toupines » pour savoir ce qu'elle donnerait à manger aux vendangeurs dont l'appétit aiguisé ne se contenterait pas d'illusoires repas, mais exigerait de solides réalités sous la forme de confits d'oies couronnés de pommes de terre frites, de saucisses dorées aux braises de sarments, de civets longuement mijotés, de poulets rôtis à la tourtière, etc...

Mon père, lui, vériflait la futaille défoncée qui servirait à recevoir le raisin égrené, les cuves profondes à l'odeur capiteuse où fermenterait la vendange, et les barriques alignées autour de la cave qui recèleraient dans leurs flancs de chêne ou de châtaignier le vin nouveau fraîchement décuvé au début de novembre.

Les premiers jours d'octobre donnaient le signal des vendanges, aux environs de la Saint-Michel. C'était la joie de l'ultime récolte de l'année, de celle qui donnerait à mes parents et à tous les paysans la satisfaction d'un gain bien mérité qui les mettrait à l'abri des ennuis matériels pendant un an au moins. Et puis c'était aussi le plaisir savoureux de voir les souches, qu'on avait entourées de mille soins durant des mois, lourdes de grappes juteuses. Dès l'aube des matinées d'octobre, fraîches et souvent lumineuses, la charette bleue aux grandes roues huilées était chargée de quatre barriques coiffées du « grudadou » ou égrenoir, de la « desquo » ou corbeille de bois dans laquelle s'entassaient les paniers. Après la collation matinale, vers sept heures et demie nous cheminions tous vers la vigne, joyeusement. Chacun prenait son rang et les serpes et les ciseaux dépouillaient rapidement les souches aux feuilles jaunissantes, couleur d'automne. Les grappes tombaient lourdement, avec un bruit mou de fruit bien mûr, le jus du raisin attirait les guêpes, friandes, qui tournoyaient autour de nous, dans un frisson d'ailes diaprées, rompant dans leur vol les « fils de la vierge » où tremblaient comme des perles les dernières gouttes de rosée. Les paniers pleins étaient versés dans la corbeille que mon grand-père emportait, débordante, sur sa tête, dans un geste d'une noble aisance. J'étais vite lasse — à mesure que montait le soleil —, je penchais ma tête dans les souches, et j'allais me réfugier à l'ombre ou à l'abri selon le temps, sous la charrette avec Picard, mon gros chien roux. Mon grand-père égrenait activement le raisin, et si heureux de ma présence près de lui, me racontait de belles histoires qu'il improvisait.

Ensuite, à l'heure du déjeuner, fixée par le cadran solaire et la cloche grave de l'*Angélus* de midi, nous campions dans la vigne pour dévorer avec plaisir les sardines salées, les boîtes de pâté de foie gras, le saucisson, le fromage, les œufs durs en salade arrosés de bon vin, et comme dessert les plus beaux raisins qui nous entouraient.

L'après-midi, pour nous donner du cœur à l'ouvrage, quelques vendangeuses chantaient de belles vieilles chansons françaises, et le soir tombait enfin sur tant de paix laborieuse.

La charrette qu'on avait si souvent remplacée, reprenait le chemin de la maison, dans un relent de moût, sucré et rose, débordant des barriques. E c'était la réunion vespérale autour de la table familiale, pour le repas savoureux avant le repos.

Souvenirs de vendanges joyeuses, souvenirs de jeunesse, je vous évoquerai encore avec émotion ce dimanche 2 novembre, dans ma vieille maison fleurie de chrysanthèmes qui orneront les tombes de nos chers disparus pour la fête des Morts, qu'on n'oublie jamais chez nous...

Lise QUERCY.

CAHORS

STOP AUX CHATAIGNES

Il est rappelé que :

1° La sortie du département des châtaignes de la récolte 1941 est interdite sauf autorisation délivrée par le bureau départemental des fruits et légumes.

2° Il est également interdit d'expédier en vue de la vente, de mettre en vente et de vendre à la consommation, à l'état frais, des marrons et châtaignes d'une grosseur inférieure à celle correspondant à 105 fruits au kilo.

Les marrons et châtaignes de plus de 105 fruits au kilo devront être soit séchés par les producteurs, soit livrés par eux à un industriel sécheur, soit vendus à un expéditeur en vue de leur séchage.

CARROSSIERS ET CHARRONS

Sous les auspices du Comité d'organisation de l'Automobile, un nouvel organisme syndical unique, vient d'être créé pour la Région Sud-Ouest, groupant les départements du Lot, de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, de la Haute-Garonne, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées.

L'Administrateur régional, M. Canteloup, 8, rue Rayssac, à Agen, est chargé du recensement de tous les ressortissants de la corporation.

Une réunion d'information, où tous les ressortissants de la corporation sont invités, aura lieu, le 8 novembre, à 14 heures, à la Chambre de Commerce de Cahors.

Amicale du 122e R.I.

Une amicale des anciens du 122e régiment d'infanterie est en formation à Albi. Les militaires ayant appartenu à ce régiment et actuellement en France, domiciliés dans le département du Lot désirant faire partie de l'Amicale (section du Lot) sont priés de faire connaître leur adresse à M. Georges Serin, route Nationale, Souillac (Lot).

Préciser : nom, prénoms, grade, date et lieu de naissance, compagnie d'origine, adresse actuelle. Ces renseignements sont nécessaires afin de répondre aux nombreuses lettres qui nous parviennent concernant les disparus.

Le relèvement de la limite d'âge pour le permis de conduire

Une loi est actuellement en préparation abrogeant le décret du 9 septembre 1939 qui concernait le permis de conduire des véhicules automobiles.

Dès le début de la guerre, en effet, on avait, pour des raisons circonstantielles, « descendu » à 15 ans la limite d'âge pour l'obtention du dit permis.

Depuis l'armistice et, au surplus, en tenant compte du renforcement de la sécurité routière, on a reconnu que cette limite était exceptionnelle et avait besoin d'être rectifiée ; elle sera ramenée à 18 ans.

Dans les P.T.T.

M. Pitron, receveur des Postes à Bretenoux (Lot) est nommé à Carmaux.

La farine pour l'alimentation des porcs

Le nommé Mazel, boulanger à Millau, était signalé comme ayant vendu à des particuliers, des balles de farine panifiable.

Les visites nombreuses faites par les magistrats ont permis de découvrir une quinzaine de balles de farine sur les 28 vendues par Mazel.

Cette farine a été découverte dans les loges à porcs, dans diverses cachettes (barriques, etc.), et les acheteurs ont reconnu que cette farine servait à l'alimentation de leurs porcs. Il paraît même que certains détenteurs auraient jeté de la farine, ce qui rendrait l'affaire plus grave.

Mazel a été écroué à la Maison d'arrêt de Millau.

EDEN

Samedi 1er et dimanche 2 novembre 1941, en soirée à 21 heures. Samedi et dimanche, matinée à 15 heures.

Première partie : **Sport violent,** documentaire. — **Encore un carreau de lavé,** dessin animé.

Deuxième partie

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE BLEUE

comédie gaie avec Claudette Colbert.

ETAT-CIVIL

du 24 au 31 octobre 1941

Naissances

Baral Denise, rue Wilson.
Gramon Colette, rue Wilson.
Nouet Jacques, rue de la Chantrerie, 7.
Weisse Odette, rue Wilson.
D'Oliveira Lucien, rue Wilson.
Fabre Christian, rue Jean-Vidal.
Delgal Jean-Pierre, rue Nationale, 29.

Publications de mariages

Bussigny Alphonse, mécanicien et Pontet Germaine, s.p. à Cahors.
Ortal Yvon, contrôleur des C.I. et Baldy Renée, dactylo à Cahors.
Combebias Jean, employé de voirie et Rouffié Suzanne, couturière à Cahors.

Mariages

Faillères Louis, maréchal-ferrant et Baïlon Noëlle, vendeuse.
Pagès Louis, employé et Benné Violette, coiffeuse.

Décès

Michel Léonie, Vve Basile, s.p., 65 ans, rue V. Hugo, 25.
Couailhac Jean, retraité, 80 ans, avenue de Toulouse, 24 *bis*.
Sabrié Jean, prêtre, 58 ans, rue St-Barthélémy, 25.
Bouyssie Camille, épouse Soulié, s.p. 77 ans, rue Wilson.
Bris Ernest, cultivateur, 58 ans, rue Wilson.

SYNDICAT DE L'EPICERIE DE DETAIL DU LOT

Section de Cahors

Le syndicat de l'épicerie de détail du Lot (section de Cahors) prévient la clientèle, qu'à l'occasion des fêtes de la Toussaint les magasins d'alimentation seront ouverts : samedi 1er novembre de 8 heures à 12 heures ; dimanche 2 novembre de 8 heures à 12 heures et fermés le soir.

Lundi 3 novembre, foire, ouverts de 8 heures à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h. 30.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Basile, mère de M. Basile, professeur au Lycée Gambetta.

Nous adressons à M. et Mme Basile, à leurs enfants et à tous les parents nos sincères condoléances.

ELEVEURS — NEGOCIANTS

Pour la fourniture de vos aliments Elevage et Engraissement sous contrats, demandez les produits **MAGDA des Etablissements VIALARS.**

Vendeur Grossiste régional :

P. LAMBERT, à Cahors. T. 90

Facilité de livraison à domicile
Logement en sacs papier
Renseignements sur demande

Au conseil municipal de Saint-Céré

Par arrêté préfectoral, Mme Léontine Cayla, en religion Sœur Henri, de l'ordre de Nevers, supérieure des religieuses de l'Hôpital-Hospice de Saint-Céré, est nommée conseillère municipale de Saint-Céré, en remplacement de Mme de Labarrière, décédée.

Services extérieurs du Trésor

M. Roger Franciel, commis principal de 2e classe des services extérieurs du Trésor, dans le Lot, admis à l'examen du 17 juillet 1941, pour l'emploi de sous-chef de service, est nommé sous-chef de 1re classe.

Nos félicitations.

Prix des oies vivantes destinées à l'engraissement

Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 1941 le prix à la production des oies vivantes destinées à l'engraissement est fixé dans le département du Lot à 45 francs le kilo.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, **sans** vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'Indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, rue Mal-Foch, CAHORS — Tél. 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

AUX DÉTENTEURS DE LÉGUMES SECS

Le Bureau départemental des légumes secs en accord avec la direction départementale du Ravitaillement général du Lot, communique :

Il est rappelé une nouvelle fois que l'arrêté ministériel du 11 août 1941 (*Journal Officiel* du 14 août, page 3409), fait une obligation à tous les particuliers détenteurs de denrées soumises à des mesures de rationnement de déclarer le dernier jour de chaque mois les stocks qu'ils détiennent au-delà de certaines quantités.

Les légumes secs étant contingentés tous les possesseurs à quelque titre que ce soit, cultivateurs, récoltants, propriétaires de métairies à mi-fruit, doivent adresser le dernier jour de chaque mois au Directeur du Ravitaillement général du Lot à Cahors, une déclaration des légumes secs qu'ils détiennent, dès que leur stock dépasse 25 kilos.

Des imprimés spéciaux sont mis à la disposition des intéressés dans les mairies.

Le contrôle s'exercera avec sévérité et des visites seront faites au domicile des particuliers ; les omissions ou inexactitudes dans les déclarations auront pour conséquence la confiscation de la marchandise indépendamment des peines correctionnelles prévues par la loi du 17 septembre 1940.

La carte de tabac pour le 15 novembre

L'Imprimerie Nationale procède actuellement au tirage de la carte de tabac qui remplacera les cartes provisoires qui ont été remises par les buralistes aux fumeurs. On pense qu'elle sera distribuée à partir du 15 novembre contre la somme de 2 ou 5 francs, contribution qui sera versée au Secours National.

Bien entendu, rien n'est changé à la ration habituelle.

Autre innovation : on nous demandera de remettre, bien que ce ne soit pas obligatoire, les paquets vides, ceci pour éviter qu'un jour on soit dans l'obligation de donner les cigarettes en vrac.

Dissolution de conseil municipal

Le conseil municipal de la commune de Bétaille est dissous : « Il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales à la suite de la révocation du maire et du décès de deux conseillers municipaux. »

Il a été institué en remplacement une délégation spéciale composée de M. Léopold Renaud, président, et de MM. Louis Lerblanchet et Noël Fernandez, membres.

Mobilisation des métaux non ferreux

La limite de la mobilisation des métaux non ferreux est prorogée au 16 novembre.

Accidents du travail

Laurent Delfour, manœuvre, levait une échelle double contre une paroi rocheuse, lorsqu'il fut atteint sur la tête par un caillou qui s'était détaché de la paroi.

11 jours d'incapacité de travail.

Clément Estrade, manœuvre aux chantiers de la route de Villefranche, ressentit, tout à coup, une vive douleur. Il était atteint d'hydarthrose du genou droit avec douleur au niveau de l'insertion inférieure du ligament latéral interne.

Il devra observer plusieurs jours de repos.

Encore un vélo volé !

Mercredi, une dame qui se rendait dans les bureaux de l'Hôtel de ville, laissa sa bicyclette sous le péristyle. Quand elle revint pour reprendre son vélo, elle eut le regret de constater qu'il avait disparu.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

Cyclistes, attention

Pour avoir pris en croupe sur sa bicyclette un camarade, procès-verbal a été dressé par la police à un jeune cycliste.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le samedi 1er novembre, par la pharmacie LAGARDE, et le dimanche 2 novembre et le lundi jusqu'à midi par la pharmacie HEILLES.

Cour d'Appel d'Agen

Le 11 juillet dernier, devant le tribunal correctionnel de Cahors, comparaissaient les dames G. G... et T. V... qui étaient poursuivies pour avoir répandu des faits graves concernant le ravitaillement.

La dame G. G... était relaxée, mais la dame T. V... était condamnée à 8 jours de prison et à 50 francs d'amende.

Le Parquet de Cahors ayant relevé appel de ce jugement, cette affaire a été évoquée devant la Cour d'appel d'Agen.

La Cour a maintenu la décision des juges de Cahors.

Sanction administrative

De la Préfecture :

Le fonds de commerce de Mme C..., boucherie à Latronquière a été fermé par décision administrative pour une période de 15 jours pour achat et abatage irréguliers d'un animal de boucherie.

Les Sports

LE RUGBY A CAHORS

Dimanche 2 novembre, le Stade Cadurcien déplacera ses équipes I et Juniors à Saint-Céré pour y matcher les équipes de l'Union Sportive Saint-Céréenne. A quinze jours des championnats il est temps d'adopter une formule définitive surtout en avants. Dimanche à Marmande, nos avants furent surpris par la fougue et l'ardeur des Marmandais, et ne s'accrochèrent pas comme ils auraient dû le faire. Une nouvelle formule sera essayée à Saint-Céré et assurera espérons-le un peu plus souvent le ballon à nos trois-quarts qui trop souvent se morfondent derrière une mêlée constamment battue au talonnage, ce qui est d'autant plus regrettable que notre ligne de trois-quarts s'est montrée nettement supérieure à toutes celles qui lui furent opposées jusqu'à ce jour. Dimanche à Saint-Céré nos avants devront jouer avec plus d'ardeur qu'à Marmande : cela faisant ils assureront aux Magnani, Charvet, Brunk, en grande forme les moyens de conclure. La rentrée de Rigaudie sera un gros appoint pour l'équipe, par sa sûreté sur la balle et la puissance de ses coups de pieds.

L'équipe Juniors devant jouer à 13 h. 30, le départ est fixé à 11 h. 1/4 devant le Kiosque Ludo. Les joueurs dont les noms suivent effectueront le déplacement : Bourdet, Pégourié, Carmen, Chantel, Rivière, Puharé (cap.), St-Laurent, Noyer, Vidal, Eugène, Magnani, Dutrieux, Charvet, Brunk, Cubaynes, Rigaudie, Guillou, Llacher, Lucie, Baillagou, Richard, Fréjaville, Larrive, Noillac, Crespou, Barreau, Rouvière, Iglésias, Garrouty, Gaillard, Céra, Palame.

Une bonne nouvelle pour les amateurs de l'ovale : la Fédération Française de Rugby nous avise à l'instant qu'elle vient de choisir Cahors pour un match de propagande où le 14 décembre 1941 le Stade Cadurcien sera opposé à la toute première équipe du Stadoceste Tarbais.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Castelfranc

La journée de chasse pour les prisonniers. — De M. Henri Desprès, président de la section locale de la Légion française des Combattants nous recevons la communication suivante :

« Nos valeureux chasseurs ont fait une battue le dimanche 19 octobre au profit de la Croix-Rouge française et selon les instructions de la délégation départementale, le produit de la vente du gibier a rapporté 528 francs.

« Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Durup, réfugiée de la zone interdite qui a acheté la presque totalité du gibier pour en faire cadeau aux prisonniers les plus nécessiteux de la commune de Castelfranc.

« Nous remercions également la jeunesse de Castelfranc qui s'est adjugée un lièvre au prix d'enchères de 140 fr. et a imité le geste de Mme Durup, le remettant au Comité pour la confection des boîtes de civet en conserve.

« Nous ne saurions trop féliciter nos valeureux chasseurs en espérant que la prochaine vente aura plus de succès auprès de nos compatriotes s'ils veulent bien songer aux souffrances de nos malheureux compatriotes prisonniers de guerre aux approches de l'hiver. » Signé : *Le président :* Henri Desprès.

PALAIS DES FETES

Samedi 1er, dimanche 2 novembre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Yvonne Printemps, Pierre Fresnay dans

ADRIENNE LECOUVREUR

le chef-d'œuvre de Marcel L'Herbier.

En complément : **Ecole de danse. — Actualités françaises.**

Lalbenque

Notre foire. — La foire de mardi, malgré la rigueur du temps a eu plus d'importance que celle de septembre. Les foirails aux bœufs et moutons et surtout le marché aux porcelets ont eu un apport assez important. Grande animation aux porcelets en vue du cavage des truffes.

A cette foire dernière et à la prochaine, qui se tiendra le mardi 25 novembre, les propriétaires font leur choix. Le porcelet friand de truffe trouve facilement preneur. Le marché aux oisons, volailles et autres a été, comme partout nul.

Décès. — Nous avons le regret d'enregistrer le décès de M. Miquel, propriétaire à Allon près Lalbenque, décédé chez son frère M. Miquel, vétérinaire à Cahors. L'inhumation a eu lieu à Lalbenque au caveau de famille.

Nous présentons à la famille nos condoléances sincères.

Saint-Géry

Pour les prisonniers. — Dimanche dernier, dès l'aube, les chasseurs de la Société de chasse de Saint-Géry ont voulu participer au « Colis du Prisonnier ». Divisés en trois groupes ils ont opéré sur le territoire de la commune et le soir, malgré la pénurie des munitions, il était inscrit au tableau : 14 pièces. Vendu aux enchères, les acheteurs ont voulu se rendre dignes des chasseurs et ces 14 lapins ont rapporté la coquette somme de : 750 francs.

Félicitations aux chasseurs, aux acheteurs et aux organisateurs.

Des hommes perdent leur énergie

Avec la kyrielle des malaises qu'elle provoque, la constipation enlèverait aux hommes une grande partie de leur énergie, s'ils n'avaient pas en Vichybol un moyen sûr de combattre ce mal si répandu. Un comprimé Vichybol, le soir, stimule l'intestin et le foie, favorise l'écoulement de la bile et procure, sans coliques, une évacuation matinale régulière, indispensable à la santé. Vichybol, 7 fr. 15. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Cajarc

Foire du 25. — Voici quelques cours pratiqués :

Moutons d'élevage, 250 à 300 fr. la pièce ; brebis mères accompagnées de deux agnelets, 620 à 650 francs : d'un seul, 500 francs ; porcelets, à la taxe.

Quelques paires de bœufs de travail, de 16.000 à 18.000 francs la paire ; bouvillons, 9.000 à 11.500 francs ; bourrets d'Auvergne, 5.000 à 5.500 francs ; vaches laitières accompagnées d'un veau, 20.000 à 22.000 francs.

Marché aux légumes : Choux-fleurs, 4,50 à 6 fr. ; choux pommés, 3 fr. ; carottes, 3,25 ; poireaux, 6 fr. ; citrouille, 2,75 ; salsifis, 7 fr. ; scorsonère, 6 fr. ; tomates, 2,60 ; haricots à écosser, 3,75 ; céleri, 5,25 ; céleri-rave, 3,75 ; épinards, 4,40 ; oseille, 3,80 ; salades, 2,20, le tout le kilo.

Fruits : Pommes à couteau, 4,80 ; figues ; plants de choux, 12 francs le cent ; oignons blancs, 15 francs.

Etalagistes peu nombreux.

Prochaine foire le 10 novembre.

La bonne tisane

C'est la tisane Vichyflore. Cette délicieuse tisane à base de plantes diurétiques, laxatives, associées au sel Vichy-Etat est un trésor pour la santé de la femme. Dose : une tasse après le dîner. Vichyflore, 8 fr. 90. Ttes Phies.

Saint-Céré

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Picard, menuisier, faubourg Lascabanes, âgé de 53 ans.

A toute la famille nous adressons nos sincères condoléances.

On nous annonce la mort de Mme Calméjane, décédée à son domicile, rue Croix de la Garde, à l'âge de 81 ans.

A ses enfants nous adressons nos condoléances.

Au Rex cinéma. — Cette semaine Fernandel dans le film « Le Chapeau de Paille d'Italie ».

En complément : Vers l'Abyssinie (documentaire). Actualités françaises.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Montfaucon

Cadets de la Légion. — La liste des Cadets de la Légion a été envoyée avec le bureau constitué comme suit : Serres André, président ; Vaysières Pierre, vice-président ; Addemin Robert, vice-président ; Miquel Edouard, secrétaire ; Saint-Hilaire André, trésorier.

Les jeunes qui désireront se faire inscrire à ce groupement s'adresseront aux membres du bureau.

Souillac

Marché du 27 octobre. — Marché peu important et mal approvisionné, surtout en volailles.

Principaux cours pratiqués :

Quelques paires de poulets de grain, à 14 francs ; poules, coqs et canards, 12 fr. 50 à 13 francs ; lapins domestiques, 7 fr. 50 à 8 francs le demi-kilo ; pigeons communs, 9 à 11 francs ; de grosses espèces, 20 à 22 francs le couple.

Gibier : Quelques lapins de garenne, vendus 25 à 30 francs l'unité.

Œufs en petite quantité, vendus à la taxe.

Aucun apport de châtaignes sur le marché, contrairement aux années précédentes.

Une assez grande quantité de légumes vendus à des prix élevés.

Pour nos prisonniers. — La section locale de la Légion française des combattants soucieuse de resserrer davantage les rapports qu'elle tient à avoir avec les familles de nos camarades prisonniers, a décidé d'ouvrir tous les dimanches à partir du dimanche 2 novembre, une permanence où celles-ci pourront s'adresser toutes les fois qu'elles auront besoin d'un renseignement, d'une aide, ou d'un secours.

Les familles sont assurées de trouver auprès des anciens combattants l'accueil le plus compréhensif et le plus cordial.

Dès le dimanche 2 novembre, toutes les familles de prisonniers sont priées de se rendre à la permanence, rue de l'Ancienne Poste, entrée route Nationale, afin de compléter les fiches déjà remplies et recevoir le cadeau que la Légion a décidé d'offrir à l'occasion de Noël.

Ouverture de la permanence tous les dimanches de 10 h. à 11 h. 1/2.

Contre les maux de tête

Vous n'avez pas de meilleur calmant que les cachets Gandol. Si vous souffrez de migraines fréquentes ou de névralgies, prenez du Gandol : vous obtiendrez rapidement un apaisement à vos maux et vous arriverez à supprimer la fréquence de vos migraines. Demandez à votre pharmacien habituel, une boîte de cachets Gandol, le meilleur analgésique. La boîte de 20 cachets Gandol, pour dix jours, 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre

CAHORS

VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Registre de Commerce n° 1662.

BUREAU DES DOMAINES DE LUZECH (LOT)

Location aux enchères publiques, à la mairie de Douelle, le dimanche 9 novembre 1941, à 16 heures, de l'**ancienne maison éclusière de Cessac et de ses dépendances,** sur la mise à prix de sept cents francs par an.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, au bureau des Domaines de Luzech. — *Le Receveur des Domaines :* BESSIÈRE.

VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél 44

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

UNIQUEMENT DU COURTAGE

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

PETITES ANNONCES

ACHATS de BOUTEILLES

Eaux Minérales, Bordelaises
Litres non gravés
Bourgogne et Champagne
1 fr. 50 pièce

A. FARGE, 6, avenue de la Gare

CAHORS. — Téléphone 43

Enlèvement à domicile suivant quantité

A VENDRE **6 C.V. FIAT,** 4 places. Très bon état. S'adres. Bureau du Journal.

LIVRES NEUFS SOLDÉS, gros rabais. Mme Estradel, 31, Boulevard Gambetta, en face le lycée de Jeunes Filles, R.C. 4320.

ON DEMANDE une **bonne à tout faire,** avec références pour ménage 3 personnes, ainsi qu'une *femme de ménage.* S'adresser Bureau du Journal.

ON DEMANDE **homme sérieux,** bonne écriture, pour place de Bureau. S'adresser: 23, rue Président-Wilson, Cahors.

Aéro Club du Quercy serait reconnaissant de procurer **1 ou 2 ou 3 pièces meublées** avec cuisine pour Ingénieur instructeur. Ecrire Bureau du Journal.

A VENDRE **Poste de T.S.F.** S'adresser au Bureau du Journal.

RETRAITE cherche à louer ou acheter **maison au centre de la ville de Cahors.** S'adresser au Bureau du Journal ou écrire : M. Delcros. Bureau du Journal.

ON DEMANDE **femme de ménage,** 4 heures le matin. Se présenter avec références chez Mme Maturie, 16, rue Fondue-Haute.

Exclusivité Indicateur Immobilier CAHORS : **maison à usage commercial,** face grande gare, emplacement unique. Prix à débattre. Pour visiter et traiter, s'adresser : R. Maratuech, 109, Bd Gambetta, Cahors, seul chargé de la vente. Tél. : Cabinet 535 ; Particulier 44.

ON DEMANDE un **bon comptable,** de préférence légionnaire. Références exigées. S'adresser au Bureau du Journal qui transmettra.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIETES
toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *bd Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

ETUDE DE
Maître Jean FABRE
Notaire à Cahors

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le trois octobre mil neuf cent quarante et un, enregistré à Cahors (A. C.), le 8 octobre 1941, Volume 782, Folio 96, numéro 723.

Monsieur Louis-Théophile BOUZOU, boulanger, et Madame Anne-Marie LUGAN, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, 27, rue Labarre,

Ont vendu à : Monsieur Gabriel-Jean-Lucien ESCAUT, gérant de l'Epargne, et Madame Emma-Marie-Lucie-Renée BREL, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, 40, rue Labarre,

Un fonds de commerce de boulangerie exploité à Cahors, rue Labarre, numéro 27, comprenant le nom commercial, la clientèle, et l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux ou s'exploite le dit fonds et le matériel servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier novembre mil neuf cent quarante et un.

L'insertion au *Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce* a paru le 22 octobre 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion, à Cahors, en l'étude de Maître FABRE, notaire, 2, rue Jean-François-Caviole, où domicile a été élu par les parties à cet effet.

Jean FABRE.

ETUDE de Maître Jean FABRE
Notaire à Cahors

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot) les dix et dix-huit octobre mil neuf cent quarante et un, enregistré à Cahors (A. C.) le vingt-deux octobre mil neuf cent quarante et un, Volume 783, Folio 4, numéro 15 ;

Madame Lucienne-Andrée DUCROS, restauratrice, demeurant à Cahors, rue Labarre, numéro 46,

A vendu à :

Madame Blanche-Thérèse RAULET, négociante, demeurant à Agen, 1, rue Traversière,

Un fonds de commerce de *Restaurant* exploité à Cahors rue Labarre, n° 46, comprenant : le nom commercial, l'enseigne « Chez Andrée », la clientèle, l'achalandage et la licence de restaurateur y attachés, le matériel servant à son exploitation et le droit au bail des locaux ou s'exploite le dit fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au onze octobre mil neuf cent quarante et un.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues à peine de forclusion dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente à Cahors, en l'étude de Maître FABRE, notaire, 2, rue Jean-François-Caviole, où domicile a été élu par les parties à cet effet.

Pour première insertion.

Jean FABRE.

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 20

— Je vous demande pardon, Madame, riposta celui qu'elle voulait anéantir sous cet argument qu'elle croyait péremptoire, je connais beaucoup de choses sur M. Steel...

— Vraiment ? J'aimerais à savoir lesquelles !

— Je sais qu'il a fait des dons importants à la paroisse, qu'il a bâti de nouvelles écoles et du plus confortable style moderne et que sa bourse est toujours ouverte aux malheureux. Bien peu parmi ceux qui sont parmi nous depuis vingt ans et plus, ont fait en ces vingt ans, la moitié de ce qu'a fait M. Steel qui n'est chez nous que depuis quelques mois.

— C'est exact, consentit Mme Venables avec condescendance. Mais cela ne nous dit pas ce qu'il faisait avant d'arriver ici ni où et comment il a gagné son immense fortune ?

Le pasteur eut ce rire jeune et un peu timide qui précédait généralement les petites leçons qu'il avait à donner dans le monde.

— Je ne pense pas que cela soit en rien notre affaire ! dit-il.

Mona regarda son mari et devint un peu plus rose que de nature. Elle pensait qu'il n'était peut-être pas tout à fait assez poli pour une visiteuse qui leur apportait si obligeamment une nouvelle de cette importance.

Mme Venables avait tourné le dos à l'incorrect donneur de leçons. Elle ne s'adressait plus maintenant qu'à elle, Mona avec un sourire que la jeune femme n'aimait pas car il impliquait un blâme pour son mari.

Il y eut un instant de gêne. Mais, Mona se mit à la hauteur des circonstances, ou du moins crut s'y mettre.

— Hugues, mon chéri, dit-elle comme vous êtes sévère. Je ne retrouve pas cette amicale bienveillance dont vous usez généralement pour tous...

— Il me semble que M. Steel seul, en a besoin pour le moment. C'est pourquoi je me range de son côté.

Mona se retourna vers sa visiteuse :

— Son excuse, ma chère Madame Venables, est qu'il est aussi sévère pour moi... quand il croit de son devoir de l'être.

Tant de bon vouloir ne suffit pas à arranger les choses et un petit silence se fit.

— Alors ?... Vous avez l'intention de faire une visite à cette dame inconnue ? demanda Mme Venables.

— Naturellement, chère Madame, mon mari et moi nous devons à tous...

— Sans aucun doute, appuya le pasteur, avec une emphase dogmatique.

Mme Venables ne daigna pas le regarder, mais elle fixa Mona avec une certaine dureté.

— Vous avez évidemment le droit d'agir à votre guise. Dans votre position, il est bien certain que la question ne se pose pas de même façon que pour nous...

Et satisfaite d'avoir trouvé cette porte de sortie, Mme Venables sembla pardonner au pasteur son inconvenante leçon. Elle prit congé avec force sourires doux comme miel.

— A bientôt, chère Madame. Je vous attends aussitôt que vous aurez vu la nouvelle châtelaine. Vous me raconterez... Steel a au moins cinquante ans — à mon avis — il s'y prend un peu tard pour épouser une jeune femme !

A qui n'aurait pas connu la peu indulgente visiteuse du pasteur, il eût paru certain qu'elle ne poserait jamais le pied à la Faisanderie.

Mais le pasteur était assez convaincu du contraire, tandis que sa jeune femme gardait un doute.

— Cela dépendra de ce que feront les autres, dit-elle assez judicieusement. Je pense qu'elle va faire le tour du comté pour savoir ce que chacun compte faire.

— C'est probable.

— Elle n'est pas très bonne, dit la jeune femme mais vraiment mon chéri vous auriez pu mettre plus de forme à la leçon qu'elle méritait... J'irai la voir bientôt pour réparer.

Le pasteur eut un bon sourire.

C'était sa manière pour terminer toute discussion oiseuse avec sa jolie Mona.

Celui-ci suivait déjà une autre idée :

— Cinquante ans ! murmura-t-elle. Mme Venables affirme que M. Steel à cinquante ans ? Ce n'est sûrement pas vrai.

— En tout cas elle-même ne le croit certainement pas. Souvenez-vous que, l'an dernier, quand elle espérait que M. Steel pourrait épouser Sibylle, elle affirmait qu'il n'avait que quarante ans et pas un jour de plus.

— C'est vrai, fit Mona en riant.

Il l'attira vers lui pour l'embrasser, et muni de ce viatique, remonta vers son bureau pour y terminer son sermon sur la charité.

II

POURQUOI MENT-IL ?

Mona Desolmes était digne de figurer parmi les plus jolis types représentatifs de la beauté féminine anglaise.

Elle le savait et n'en était pas autrement fâchée. Elle faisait même de son mieux pour mettre en valeur les dons que le ciel lui avait faits. Elle s'habillait bien et, chose plus rare en province, elle savait ne pas s'habiller trop bien, son élégance restait toujours sobre et de bon goût.

Ce matin-là elle se dirigeait vers la somptueuse demeure des Buchanan Steel et elle se sentait d'avance un peu intimidée.

Elle et le pasteur avaient reçu souvent M. Steel depuis qu'il habitait la Faisanderie. Mais, sans être aussi soupçonneuse que Mme Venables elle était bien obligée de convenir, vis-à-vis d'elle même, que le mystérieux personnage enveloppé moralement de nuages, ne parlait jamais de sa vie passée et n'avait jamais à conter une anectode se rapportant à sa jeunesse ou à son enfance.

Au surplus, il était de ceux qu'on n'interroge pas. Même la curieuse Mme Venables ne s'y serait pas risquée.

Et, tout au fond de son bon petit cœur, la jolie Mona n'était pas éloignée de plaindre l'inconnue qui avait eu le courage de devenir sa femme.

Car enfin, c'était un fait acquis maintenant, personne ne consentirait à entrer en relations avec elle. La malheureuse n'aurait pas âme qui vive à qui parler en dehors de son mari.

(*à suivre.*)